

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles**

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2011004**

**Signataire : NL/HR**

**OBJET :Signature de la convention entre la Ville d'Aubervilliers et le Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques dépassant 23 000 euros,

Vu la délibération n° 334 du 16 décembre 2010 relative à la signature d'avenants n° 3 aux conventions d'objectifs triennales,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une avance de subvention,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec la S.A.R.L. Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué